

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 26 DU 20 DÉCEMBRE 2024

(article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

2024-1280 FLERS – QUARTIER DES CLOSETS – ESPACES PUBLICS – PARCELLES CX 32, CX 68, CX 79 A 81– CESSION A LA VILLE DE FLERS

Le Conseil:

DECIDE la cession amiable des terrains cadastrés CX 32, 68 et CX 79 à 81 dans les

conditions décrites à la ville de Flers.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir avec la commune, dans

les conditions décrites, en l'étude de Maître Chaix-Champetier.

PRECISE que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de Flers Agglo.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1281 CAUE - CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT EN 2025 - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT

Le Conseil:

DECIDE de confier au CAUE les missions décrites pour 2025.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention

d'accompagnement avec le CAUE.

IMPUTE la dépense à l'article 6228 pour un montant de 10.000 € avec un premier

versement de 5.000 € à la signature de la convention et le solde à la remise du

rapport d'activités du CAUE.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1282 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS – LOTISSEMENT RAINETTE – PARCELLE AP 268 (FONDS SERVANT) – CONVENTION DE PASSAGE AVEC FLERS AGGLO

Le Conseil:

DECIDE de concéder une servitude de passage de canalisation d'eaux pluviales sur le

fonds servants, propriété de Flers Agglo cadastrée AP 268 telle que décrite.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié portant création de ladite servitude à

intervenir en l'étude du notaire de l'aménageur, dans les conditions décrites.

PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'aménageur.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de passage à

intervenir, dans l'attente de la régularisation de l'acte notarié

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1283 DIRECTION DE L'AMENAGEMENT – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025 – ACTUALISATION

Le Conseil :

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document avec effet au

1er janvier 2025.

2024-1284 ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DES COPROPRIETES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADIL DE L'ORNE – 2025

Le Conseil:

CONFIE à l'ADIL de l'Orne les missions énumérées pour l'année 2025.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat

avec l'ADIL.

S'ENGAGE à inscrire au BP 2025 les crédits nécessaires pour l'année 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1285 FLERS – ZI LA CROCHERE – ABROGATION DE LA DELIBERATION DE CESSION DE PARCELLE – CW 74 B – ENTREPRISE CHATELAIS COUVERTURE CHARPENTE

Le Conseil:

DECIDE d'abroger la délibération n° 2023-941 du 12 octobre 2023 et d'annuler

l'autorisation de cession amiable de la parcelle à l'entreprise CHATELAIS.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1286 DIRECTION DE LA PROMOTION ET DE L'ANIMATION DU TERRITOIRE – TOURISME – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025 – ACTUALISATION

Le Conseil:

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document avec effet au

1er janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1287 PRESTATIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN DEPOT DE BUS – ENGAGEMENT DE COMMANDE AVEC LA CATP (CENTRALE D'ACHAT DES TRANSPORTS PUBLICS) – SIGNATURE

Le Conseil:

AUTORISE Monsieur le Président à recourir à la CATP (Centrale d'Achat du Transport Public)

afin de conclure le marché subséquent pour le lot 2 relatif à la réalisation d'une étude portant sur la faisabilité de l'aménagement et la construction d'un dépôt bus

au lieu-dit « Le Jardinet » à la Selle La Forge.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'engagement de commande

ainsi que les Conditions Particulières d'Exécution (CPE) avec la CATP.

AUTORISE la CATP à signer le marché subséquent mentionné pour le compte de Flers Agglo.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget annexe Transport 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1288 SUBVENTION 2025 – ASSOCIATION RAVE – ATTRIBUTION D'UNE AVANCE

Le Conseil:

VOTE une avance sur subvention de 4.000 €, à valoir sur la subvention définitive 2025, à

l'association RAVE pour le fonctionnement de l'association.

2024-1289 SUBVENTION 2025 – ASSOCIATION ORNENBULLE – ATTRIBUTION

Le Conseil:

VOTE une subvention de 4.000 € à l'association Ornenbulle pour l'organisation de la Fête

de la BD 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1290 NORMANDIE LIVRE ET LECTURE – SUBVENTION – OPERATION DE SIGNALEMENT DES COLLECTIONS – MEDIATHEQUE DE FLERS

Le Conseil:

VOTE une subvention de 3.850 € à verser à Normandie Livre&Lecture pour la mise en

œuvre du projet décrit.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce

dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1291 FESTIVAL « RACONT'ARTS » 2024 - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SPECTACLES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil:

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à

disposition exposée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1292 DIRECTION DE LA CULTURE – POLES CULTURELS – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025 – ACTUALISATION

Le Conseil :

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document avec effet au

1er janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1293 RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil:

PREND ACTE du RPQS Assainissement Collectif 2023 qui concerne l'ensemble des communes

du territoire de Flers Agglo.

CERTIFIÉ CONFORME.

2024-1294 RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil:

PREND ACTE du RPQS Assainissement Non Collectif 2023 qui concerne l'ensemble des

communes du territoire de Flers Agglo.

CERTIFIÉ CONFORME.

2024-1295 REGLEMENT DE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – MODIFICATIONS

Le Conseil:

APPROUVE les modifications du règlement d'Assainissement Non Collectif décrites.

ADOPTE le nouveau règlement d'Assainissement Non Collectif modifié présenté avec date

d'effet au 1er janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1296 ATHIS VAL DE ROUVRE - RESEAU D'ASSAINISSEMENT - POSTE DE REFOULEMENT - PARCELLE AE 71 - ACQUISITION

Le Conseil:

DECIDE l'acquisition amiable du terrain cadastré AE 71, dans les conditions décrites.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître

HENNEGRAVE, notaire du vendeur, dans les conditions décrites.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1297 EAUX USEES – TRANSFERT DES EFFLUENTS DE CHANU A LA STATION D'EPURATION DU LANDIS – TRAITEMENT – FIXATION DU PRIX – CONVENTION

Le Conseil:

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention spéciale de

déversement des eaux usées avec la communauté de communes de Domfront-

Tinchebray Interco.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1298 BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT – TARIFS ET REDEVANCES AGENCES DE L'EAU 2025

Le Conseil:

FIXE les tarifs d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif

applicables pour l'année 2025, conformément aux tableaux.

FIXE à 0,017 €/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance

des réseaux d'eau potable » à répercuter sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu,

applicable à compter du 1er janvier 2025.

FIXE à 0,0267 €/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance

des systèmes d'assainissement collectif » à répercuter sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du

mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1299 BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT – TRAVAUX ET PRESTATIONS – TARIFS 2025

Le Conseil:

FIXE les tarifs de travaux, de prestations et de prestations spécifiques d'eau,

d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif applicables pour

l'année 2025, conformément aux bordereaux.

2024-1300 RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – EAU POTABLE

Le Conseil:

PREND ACTE

du RPQS 2023 qui concerne l'Eau potable qui concerne Aubusson, Berjou, Caligny, Cerisy Belle Etoile, Flers, La Bazoque, La Chapelle Biche, La Chapelle au Moine, La Lande Patry, La Selle La Forge, Landisacq, Landigou, Montilly sur Noireau, Saint Clair de Halouze, Saint Georges des Groseillers, Saint Paul, Saint Pierre du Regard, Banvou, Bellou en Houlme, La Coulonche, Dompierre, Echalou, La Ferrière aux Etangs, Le Châtellier, Les Monts d'Andaine, Messei, Saint André de Messei et la commune déléguée de La Ferté Macé.

CERTIFIÉ CONFORME.

2024-1301 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE 2023

Le Conseil:

PREND ACTE

du rapport d'activité 2023 de VEOLIA EAU pour la commune déléguée de la Ferté Macé et l'ex SIAEP de la région de Messei (hormis Champsecret et Saint Bômer les Forges).

CERTIFIÉ CONFORME.

2024-1302 ADDUCTION D'EAU POTABLE – FUITE SUR RESEAU – SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS – INDEMNISATION POUR PERTES DE RECOLTE SUR PARCELLE AE255

Le Conseil:

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à verser les indemnités mentionnées à Monsieur FOYER Laurent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1303 BARRAGE DE LA VISANCE – CONVENTION SAFER – FIN DE CONVENTIONNEMENT ET RETROCESSION

Le Conseil :

DECIDE l'acquisition des terrains listés, dans les conditions décrites.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître

HENNEGRAVE, notaire de la SAFER, dans les conditions décrites.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1304 CENTRE AQUATIQUE CAPFL'O – AIDE AU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA)

Le Conseil:

APPROUVE le projet de mise en place de l'aide à la formation BNSSA à titre expérimental pour

2025 et 2026.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à

ce dispositif.

2024-1305 GOLF CLUB FLERS LE HOULME – MISE A DISPOSITION DE 2 VEHICULES ELECTRIQUES – CONVENTION – AVENANT N° 1

Le Conseil:

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des véhicules électriques au

Golf Club Flers Le Houlme.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à cette

convention

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1306 DIRECTION DE LA PROMOTION ET DE L'ANIMATION DU TERRITOIRE -

EQUIPEMENTS SPORTIFS - CENTRE AQUATIQUE CAPFL'O - TARIFS AU 1ER

JANVIER 2025 - ACTUALISATION

Le Conseil:

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document avec effet au

1er janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1307 DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES SPORTS – EQUIPEMENTS SPORTIFS – GOLF FLERS LE HOULME – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025 – ACTUALISATION

Le Conseil:

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document avec effet au

1er janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1308 CONTRAT DE VILLE – CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES (TFPB)

Le Conseil:

APPROUVE la signature de la nouvelle convention d'abattement TFPB s'inscrivant dans le

cadre du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous

documents afférents à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1309 VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION ASTI

Le Conseil:

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à faire usage de la procédure d'avance

pour l'association citée.

PROCEDE au versement de l'avance de subvention.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à la

présente délibération.

2024-1310 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL – COHESION SOCIALE – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025 – ACTUALISATION

Le Conseil:

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document avec effet au

1er janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1311 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le Conseil:

PREND ACTE de la tenue du DOB 2025 et de l'existence du rapport.

CERTIFIÉ CONFORME.

2024-1312 BUDGET PRIMITIF 2025 – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil:

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du

budget général et des budgets annexes eau, assainissement et transport à hauteur

des montants indiqués.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1313 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE MAISONS MEDICALES

Le Conseil:

AUTORISE le versement d'une subvention maximale de 180.000 € pour le budget Maisons

médicales.

PRECISE que les crédits sont prévus au BP 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1314 REMBOURSEMENT DE FRAIS DU BP GENERAL AU BP MAISONS MEDICALES LIES A L'ENTRETIEN DE LOCAUX

Le Conseil:

APPROUVE le remboursement des frais liés à l'entretien des locaux réglés par Flers Agglo

auprès du Budget annexe Maisons médicales au vu d'un état récapitulatif.

PRECISE que les crédits sont prévus au BP Maisons médicales.

2024-1315 CREANCES ETEINTES – BUDGETS GENERAL ET ANNEXES

Le Conseil:

DECIDE d'admettre en créances éteintes les titres de recettes selon les états* transmis par

le Trésorier dont le montant global est indiqué.

DIT que les crédits seront prévus par décision modificative.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1316 BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE 3

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget général

2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1317 BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE 3

Le Conseil:

VOTE les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget EAU

2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1318 BUDGET TRANSPORT – DECISION MODIFICATIVE 2

Le Conseil:

VOTE les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget

Transports 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1319 BUDGET MAISONS MEDICALES - DECISION MODIFICATIVE 2

Le Conseil:

VOTE les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget Maisons

médicales 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1320 GARAGE MOREL - REGULARISATION COMPTABLE

Le Conseil:

AUTORISE la régularisation comptable liée à l'opération - Garage Morel - en validant le

transfert de la somme de 6.583,64 € correspondant au remboursement de la part

capital réglée avant le 1er janvier 2017 par ladite entreprise.

2024-1321 LOGISSIA – REHABILITATION DE 24 LOGEMENTS – FLERS – PONT FERON – GARANTIE D'EMPRUNT

Le Conseil:

APPROUVE

la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % d'un prêt de 700.000 € pour la réhabilitation de 24 logements à Flers.

Article 1 : L'assemblée délibérante de Flers Agglo accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 700.000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 164 076 constitué de 2 lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 350.000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1322 LOGISSIA – REHABILITATION DE 112 LOGEMENTS – FLERS – ALLEE DES PIERRES PRECIEUSES – GARANTIE D'EMPRUNT

Le Conseil :

APPROUVE

la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % d'un prêt de 1.200.000 € pour la réhabilitation de 112 logements à Flers.

Article 1 : L'assemblée délibérante de Flers Agglo accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2.400.000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 164 429 constitué de 2 lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1.200.000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

2024-1323 PERSONNELS - EMPLOIS PERMANENTS - TABLEAU DES EFFECTIFS **MODIFICATION 2024-05**

Le Conseil :

MODIFIE le tableau des effectifs dans les conditions exposées.

PREND l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants.

PREVOIT que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au

> recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de

rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière.

PRECISE qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une

opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du

Comité Social Territorial.

PREVOIT une actualisation des conventions de mutualisation dans les sens des dispositions

décrites.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes administratifs et les

conventions nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1324 PERSONNELS - SUPPRESSIONS DE POSTES VACANTS DEVENUS SANS OBJET -OPERATIONS D'ORDRE 2024 - TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION 2024-06

Le Conseil:

SUPPRIME du tableau des effectifs les emplois non pourvus visés et devenus sans objet.

RAPPELLE que ces suppressions ne constituent que de simples opérations d'ordre à effet du

31 décembre 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1325 PERSONNELS – DISPOSITF DES POSTES RELAIS – MODIFICATIF AU 01.01.2025

Le Conseil:

MODIFIE le tableau des effectifs dans les conditions exposées.

PREND l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les conventions prises

dans le cadre de la mise en œuvre des Postes Relais au bénéfice des agents dont

la situation le nécessiterait.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1326 PERSONNELS - REGLEMENT INTERIEUR DE SECURITE - ACTUALISATION AU 01.01.2025

Le Conseil:

ADOPTE les modifications du règlement intérieur de sécurité à effet du 01.01.2025.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de sa mise en œuvre.

2024-1327 PERSONNELS – PROTOCOLE COMMUN RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL – ACTUALISATION 2025-01

Le Conseil:

DECIDE l'actualisation et l'intégration au protocole commun relatif au temps de travail des

personnels territoriaux de la Communauté d'Agglomération Flers Agglo et de la

Ville de FLERS, des modalités présentées, y compris l'annexe ASA.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de la mise en œuvre des dispositions

pratiques de cette refonte applicable à partir du 01/01/2025.

PRECISE que le document est présenté dans les mêmes termes auprès du conseil municipal

de la ville de Flers, en raison de l'organigramme commun et le cadre de la

mutualisation des services.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1328 PERSONNELS – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – VOLET PREVOYANCE – ACTUALISATION AU 01/01/2025

Le Conseil:

ACCORDE sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux

agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le

risque « Prévoyance ».

ACTUALISE les montants de participations financières à la protection sociale complémentaires

des agents selon le tableau détaillé.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte permettant sa mise

en œuvre.

INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1329 PERSONNELS – REGIME INDEMNITAIRE COMMUN FLERS AGGLO-VILLE DE FLERS – ACTUALISATION AU 01.01.2025

Le Conseil :

APPORTE au dispositif relatif au régime indemnitaire commun des personnels territoriaux de

Flers Agglo et de la Ville de Flers, les modifications exposées en précisant que les

autres dispositions relatives au RIFSEEP restent inchangées.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de la mise en œuvre des dispositions

pratiques de ces dispositions applicables au 1er janvier 2025.

PRECISE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits chaque année au budget.

PREND ACTE du fait que le Conseil de la Ville de Flers est saisi de cette même question, dans la

mesure où le régime indemnitaire a été construit conjointement par les deux

collectivités, afin de disposer d'un protocole toujours parfaitement actualisé.

2024-1330 RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA COLLECTIVITE 2023 – PRESENTATION ET AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Conseil:

PREND CONNAISSANCE du rapport social unique 2023 et de sa synthèse,

PREND ACTE de l'avis du comité social territorial sur le rapport social unique 2023.

CERTIFIÉ CONFORME.

2024-1331 TE61 – CONVENTION POUR LA GESTION ET LA MAITRISE DE L'ENERGIE AVEC LA MISSION D'ECONOME DE FLUX

Le Conseil:

APPROUVE les termes de la convention dite pour la gestion et la maitrise de l'énergie avec la

mission d'économe de flux.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention, ainsi que tout

document administratif et financier rendu nécessaire à l'exécution de la mission

d'économe de flux.

DECIDE de s'engager à exécuter la convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1332 MARCHE DE VERIFICATION ET CONTROLES PERIODIQUES – LOT 9 : CONTROLE DU RADON

Le Conseil:

PREND ACTE du changement d'attributaire pour le lot 9 « contrôle du radon » dans le cadre du

marché de vérifications et contrôles périodiques des équipements techniques.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché avec la société

désignée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1333 MARCHE PUBLIC DE PRESTATION D'ASSURANCE – FLOTTE AUTOMOBILE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil:

ATTRIBUE le marché au groupement d'entreprise « CABINET ASSURANCES SECURITE /

AXA France » dans les conditions mentionnées.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché et les actes

correspondants.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1334 NOMENCLATURE DES MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET SERVICES – MISE A JOUR

Le Conseil:

ADOPTE la nomenclature des marchés publics de fournitures et services.

2024-1335 ENTREE DE VILLE LA SELLE LA FORGE – EFFACEMENT DE RESEAUX – CONVENTIONS LOCALES POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE ORANGE ETABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS AVEC LES RESEAUX PUBLICS AERIENS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE – TRANCHE 1 ET TRANCHE 2

Le Conseil:

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec Orange les conventions.

PRECISE que les crédits seront inscrits au BP 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1336 DIRECTION DES ESPACES PUBLICS – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025 – ACTUALISATION

Le Conseil:

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document avec effet au

1er janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1337 DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – NUMERIQUE – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025 – ACTUALISATION

Le Conseil:

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document avec effet au

1er janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1338 CONSEIL COMMUNAUTAIRE - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024 - APPROBATION

Le Conseil:

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 octobre 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1339 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil:

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Président ou son représentant et listées.

CERTIFIÉ CONFORME.

2024-1340 CONSEILLER COMMUNAUTAIRE – INSTALLATION – COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES – CONSTITUTION – MODIFICATION N $^\circ$ 5

Le Conseil:

INSTALLE Monsieur Jacques DUPERRON dans ses fonctions de conseiller communautaire.

DESIGNE la commission communautaire au sein de laquelle Monsieur Jacques DUPERRON

sera appelé à siéger.

Monsieur Jacques DUPERRON est appelé à siéger dans l'ensemble 4 -

Commission Economie.

APPROUVE la composition de chaque commission suivant le tableau.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1341 ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT SUITE DEMISSION

Le Conseil:

ELIT un 3^{ème} Vice-Président de Flers Agglo chargé de la Transition, du Développement

Durable et de l'Environnement.

Il est procédé à l'élection du Vice-Président par scrutin secret qui donne le résultat

suivant:

Poste	Tour	Bulletins trouvés dans l'urne	Blancs	Nuls	Exprimés	Majorité absolue	Noms	Suffrages
3 ^{ème} Vice- Président	1	57	2	0	55	39	Annette HAMMELIN	55

EN CONSEQUENCE, EST ELUE:

■ 3ème Vice-Présidente chargée de la Transition, du Développement Durable et de l'Environnement : **Annette HAMMELIN**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1342 POLITIQUE HANDICAP MUTUALISEE VILLE DE FLERS ET FLERS AGGLO – CONVENTION AVEC LE FOND D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil:

VALIDE le projet de politique handicap mutualisée Ville de Flers et Flers Agglo qui doit

débuter au 1er janvier 2025.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte permettant sa mise

en œuvre et notamment la convention.

CONSIDERE que la convention est établie pour une durée de 3 ans et n'est pas tacitement

renouvelable.

INSCRIT au budget les crédits nécessaires en recettes et en dépenses.

2024-1343 REPRESENTATIONS PERMANENTES – ENTENTE ENTRE DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO, INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU ET FLERS AGGLO – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION

Le Conseil:

DESIGNE

un membre de Flers Agglo, en remplacement de Monsieur Omar AYAD, démissionnaire de ses fonctions de conseiller communautaire, qui siègera à la commission spéciale et formera avec les autres représentants de Flers Agglo, ainsi que ceux désignés par Domfront Tinchebray INTERCO et l'Intercom de la Vire au Noireau, la conférence en charge du suivi des actions de l'entente.

Est élue par 56 voix sur 56 suffrages exprimés :

NOM	PRENOM
HAMMELIN	Annette

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1344 REPRESENTATIONS PERMANENTES – ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DE RESTAURATION DE LA HAUTE ROUVRE ET FLERS AGGLO – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION

Le Conseil:

DESIGNE

un membre de Flers Agglo, en remplacement de Monsieur Omar AYAD, démissionnaire de ses fonctions de conseiller communautaire, qui siègera à la commission spéciale et formera avec les autres représentants de Flers Agglo, ainsi que ceux désignés par le Syndicat de la Rouvre, la conférence en charge du suivi des actions de l'entente.

Est élue par 56 voix sur 56 suffrages exprimés :

NOM	PRENOM
HAMMELIN	Annette

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1345 REPRESENTATIONS PERMANENTES – ENTENTE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE PASSAIS, DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE MAYENNAIS, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT SAINT MICHEL NORMANDIE ET FLERS AGGLO – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION

Le Conseil:

DESIGNE

un membre de Flers Agglo, en remplacement de Monsieur Omar AYAD, démissionnaire de ses fonctions de conseiller communautaire, qui siègera à la commission spéciale et formera avec les autres représentants de Flers Agglo, ainsi que ceux désignés par la Communauté de Communes Andaine Passais, Domfront Tinchebray Interco, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie la conférence en charge du suivi des actions.

Est élue par 56 voix sur 56 suffrages exprimés :

NOM	PRENOM	
HAMMELIN	Annette	

2024-1346 REPRESENTATIONS PERMANENTES – PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE MAINE – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION

Le Conseil:

ELIT

le représentant de Flers Agglo qui siègera au Parc Naturel Régional Normandie Maine.

Est élue par 56 voix sur 56 suffrages exprimés :

NOM	PRENOM	
HAMMELIN	Annette	

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1347 REPRESENTATIONS PERMANENTES – UNION REGIONALE DES COLLECTIVITES FORESTIERES DE NORMANDIE – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION

Le Conseil:

DESIGNE

l'élu référent forêt-bois de Flers Agglo qui sera l'interlocuteur de la collectivité auprès de l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie.

Est élue par 56 voix sur 56 suffrages exprimés :

NOM	PRENOM	
HAMMELIN	Annette	

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1348 REPRESENTATIONS PERMANENTES – SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION

Le Conseil:

ELIT

un délégué titulaire de Flers Agglo et son suppléant au sein du Syndicat Départemental de l'Eau suite à la démission de Monsieur Omar AYAD de ses fonctions de conseiller communautaire.

Est élue par 56 voix sur 56 suffrages exprimés :

NOM	PRENOM	
HAMMELIN	Annette	

2024-1349 REPRESENTATIONS PERMANENTES – SIAEP DU HOULME – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION

Le Conseil:

ELIT un délégué suppléant de la communauté d'agglomération Flers Agglo au sein du

SIAEP du Houlme en remplacement de Monsieur Omar AYAD.

Est élu par 56 voix sur 56 suffrages exprimés : Monsieur Didier DELAPORTE.

PREND ACTE

qu'en conséquence les délégués de Flers Agglo au sein du SIAEP du Houlme sont les suivants :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
1.	Yves	GOASDOUE	1.	Didier	VIECELI
2.	Vincent	BEAUMONT	2.	Bernard	MESENGE
3.	Annette	HAMMELIN	3.	Jean-Marie	DELANGE
4.	Alain	LANGE	4.	Gérard	BERNET
5.	Jacky	ALLEAU	5.	Jean-Marie	GAUDIN
6.	Marc	SIMON	6.	Jacky	LECOQ
7.	Thierry	RAUX	7.	Claude	GASNIER
8.	Didier	LANGLIN	8.	Jean-Marie	POTHE
9.	Gilles	RABACHE	9.	Kévin	LEGEAY
10.	Gérard	PIERRE	10.	Didier	DELAPORTE
11.	Bruno	AUVRAY	11.	Daniel	BIGEON
12.	Véronique	NOEL	12.	Michèle	GUICHETEAU
13.	Jacques	FORTIS			
14.	Xavier	DE SAINT POL			
15.	Jean-Luc	LEPORTIER			
16.	Eliane	DENIAUX			
17.	Jérémy	PREVOST			

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1350 REPRESENTATIONS PERMANENTES – SIE D'ANDAINE – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION

Le Conseil:

ELIT

un délégué suppléant de la communauté d'agglomération Flers Agglo au sein du SIE d'Andaine en remplacement de Monsieur Omar AYAD.

Est élue par 56 voix sur 56 suffrages exprimés :

NOM	PRENOM
HAMMELIN	Annette

2024-1351 REPRESENTATIONS PERMANENTES – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION FLERS-CONDE – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION

Le Conseil:

ELIT

un délégué de la communauté d'agglomération Flers Agglo au S.I.R.TO.M. en remplacement de Monsieur Omar AYAD.

Est élue par 56 voix sur 56 suffrages exprimés :

NOM	PRENOM
HAMMELIN	Annette

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1352 REPRESENTATIONS PERMANENTES – POLE METROPOLITAIN RESEAU OUEST NORMAND – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION

Le Conseil:

ELIT

un délégué suppléant pour siéger au comité syndical du Pôle Métropolitain réseau ouest Normand suite à la démission de Monsieur Omar AYAD.

Est élu par 56 voix sur 56 suffrages exprimés :

NOM	PRENOM
BORDERIE	Hervé

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1353 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU CREMATORIUM DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FLERS AGGLO – SOCIETE DEDIEE – CREATION – AVENANT N° 1

Le Conseil:

AUTORISE

Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public portant transfert du contrat de délégation de service public pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation du crématorium du groupement composé de la société SAS Maison GUERIN et de la SAS Société Nouvelle de Crémation vers la SAS CREMATORIUM DU BOCAGE qui devient titulaire du contrat.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1354 INSERTION, FORMATION, EMPLOI – SUBVENTIONS 2025 – VERSEMENT D'UNE AVANCE

Le Conseil:

AUTORISE

Monsieur le Président, ou son représentant, à faire usage de la procédure d'avance pour l'association Oxy-jeunes.